



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

diplômes

Question au Gouvernement n° 1919

Texte de la question

DIFFICULTÉS D'ACCÈS EN DEUXIÈME ANNÉE DE MASTER

M. le président. La parole est à Mme Huguette Bello, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

Mme Huguette Bello. Ma question s'adresse à Mme la secrétaire d'État chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Alors que se profile la fin de l'année universitaire, de très nombreux étudiants qui ont validé leur quatrième année d'études supérieures vont découvrir, après des milliers d'autres, que la première année de master ne leur ouvre pas automatiquement les portes du master 2, qu'une redoutable sélection leur est imposée au beau milieu de ce cycle et qu'il leur sera bien souvent impossible de poursuivre leur cursus.

À l'origine de cette situation, la réforme de 1998 organise l'enseignement supérieur autour de trois niveaux de diplômes : licence, master, doctorat. Commun à l'ensemble de l'Europe, le système LMD ne s'est pas accompagné, en France, d'une modification des modalités d'accès. Les règles en vigueur sont toujours celles qui existaient avant que le master ne remplace, en 2002, l'ancienne maîtrise.

La chute des effectifs entre les deux années du master est telle que les étudiants sont contraints de se livrer à un véritable tour de France des universités, de multiplier les candidatures, de mobiliser des moyens financiers sérieux et de faire des choix par défaut. Pour les étudiants des universités d'outre-mer, l'éloignement est un obstacle supplémentaire. Le sentiment d'avoir été dupés est réel et décourageant pour tous ceux qui, faute de place, se retrouvent sur le marché du travail avec un master 1 assimilé à une licence et non reconnu sur le plan international. Cette situation explique sans doute pourquoi la France reste le pays d'Europe où le nombre de titulaires de diplômes de niveau « bac plus 5 » est le plus faible.

Au moment où une volonté de simplification conduit à la définition d'une nouvelle nomenclature nationale des masters, les procédures d'accès aux formations conduisant au diplôme du master seront-elles revues en sorte qu'elles n'entravent plus la réussite de trop nombreux étudiants ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR.*)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Geneviève Fioraso, secrétaire d'État chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche. Madame la députée, les masters comptent aujourd'hui 290 000 étudiants, dont 150 000 en master 1 et 140 000 en master 2. On ne peut donc pas dire qu'il y ait déperdition entre les deux, mais vous avez raison de souligner que le taux de passage de l'année de M1 à l'année de M2 pour les primo-arrivants en master n'est que de 65 %. Si ce taux

a très fortement progressé – de 20 % – au cours des dix dernières années, il demeure néanmoins insatisfaisant. Par ailleurs, dans certaines filières, comme la psychologie, soumise à certaines réglementations, il n'est que de 30 %. Il faut donc prendre des mesures spécifiques. C'est ce que nous avons commencé à faire, en dialogue avec les étudiants, premiers concernés, et les enseignants.

J'ai aussi simplifié, vous l'avez dit, l'ensemble de la nomenclature des formations. Nous avons 10 000 masters en France parce que, par négligence, nous les avons laissés se multiplier. Avec 5 500 intitulés différents, l'offre était illisible pour les jeunes, pour leurs familles, mais aussi pour les employeurs. C'était injuste socialement car seuls les jeunes disposant de réseaux relationnels qui les renseignaient pouvaient se diriger vers les masters qui offraient les plus grandes possibilités d'insertion. Nous avons donc simplifié, et il n'y a plus aujourd'hui qu'un peu plus de 300 masters. C'est une bonne chose, du point de vue social, du point de vue, aussi, de l'insertion.

Ma priorité, la priorité du Gouvernement, c'est bien l'insertion des étudiants. Il s'agit notamment de favoriser les réorientations, de mettre davantage de fluidité dans le passage de l'année de M1 à l'année de M2 pour, précisément, améliorer le taux de réussite à la fin de l'année de M1. Je rappelle que le taux d'insertion professionnelle, lorsqu'on obtient un master, est de plus de 90 %. Il faut donc poursuivre la réforme, au bénéfice de l'insertion professionnelle des étudiants. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.)*

Données clés

Auteur : [Mme Huguette Bello](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1919

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [4 juin 2014](#)